

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020579-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-4-1

Séance du vendredi 13 septembre
2019

INTERREG SENIOR ACTIV : CONTRAT DE PARTENARIAT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER,
MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE,
MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER,
MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN,
Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-4-1/CD-2018-7-10-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-1-4-4 du 26 janvier 2018 relative à la participation du Département au projet INTERREG Silver Activ – bien vieillir en Grande Région,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité et Autonomie lors de sa réunion du 30 août 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes du contrat de partenariat, relatif au projet INTERREG SENIOR ACTIV bien vieillir en Grande Région, joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente à signer ledit contrat, ainsi que tous les documents relatifs aux fonds européens et aux marchés publics à intervenir, dont la signature serait rendue nécessaire pour faciliter ou permettre la mise en œuvre du projet susmentionné, dans les conditions décrites dans le dossier de candidature communautaire, la convention de concours FEDER conclue entre le bénéficiaire chef de file (Département de la Moselle) et l'Autorité de Gestion du programme INTERREG Grande Région et le contrat de partenariat précité, documents joints en annexe,
- Précise que les crédits (hors frais liés aux ressources humaines – valorisation de temps de travail et déplacements) seront prélevés au chapitre 011, fonction 538, nature 6228, programme I811,
- Impute la recette correspondante au chapitre 74, fonction 538, nature 74772, programme I811.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité